

Observatoire 2008 « **Transparence® et Associations** » Premiers résultats de l'étude publiée par KPMG

Le 2 avril 2008

Conférence « **Transparence : Quelles pratiques associatives ?** »

KPMG a rassemblé aujourd'hui, mercredi 2 avril, plus d'une centaine d'associations autour des résultats d'une étude exclusive auprès de 1000 associations dans le cadre de son Observatoire « **Transparence® et Associations ».**

Une photographie de 1000 associations : KPMG vient de réaliser le premier diagnostic de la transparence associative

Ce diagnostic permet d'identifier avec précision les indicateurs de la transparence associative, d'évaluer les progrès réalisés par les associations en matière de transparence ainsi que les axes d'amélioration à mettre en oeuvre. Il s'inscrit dans la continuité de l'enquête initiée en février 2007 par l'Observatoire KPMG auprès des parties prenantes du secteur associatif. Cet Observatoire a permis de cerner les principales dimensions de la transparence que sont la gouvernance, l'information financière et l'évaluation, et de définir des indicateurs-clés permettant de les mesurer.

Les principaux enseignements :

1) **Sur le plan de l'information financière, les associations jouent le jeu de la transparence.** En effet, c'est une attente légitime de leurs financeurs (pouvoirs publics, donateurs, mécènes...). D'autre part, la multiplication des lois et règlements (certification des comptes, compte-rendu financier d'utilisation des subventions, Compte-Emploi-Ressources...) les ont conduites à formaliser de manière rigoureuse leur information financière. **Ainsi 20 % des associations désignent volontairement un Commissaire aux comptes.**

En revanche, les associations ne sont que 21 % à communiquer au grand public le rapport général du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les associations percevant plus de 153 000€ de subventions ou de dons ayant donné lieu à un reçu fiscal, auront bientôt l'obligation de publier leurs comptes. En effet, **le décret les obligeant à publier leurs comptes est toujours en préparation,**

2) **Sur le plan de la gouvernance, l'organisation des associations est de plus en plus lisible.** Les informations ne sont cependant pas mises à la disposition des tiers de manière spontanée et le bénévolat manque d'accompagnement.

Les points positifs

- **Une majorité d'associations (70%) fait appel à des personnalités qualifiées dans ses instances,** tout particulièrement dans les secteurs de l'activité économique (77%) et du sanitaire et médico-social (75%).
- **76% des associations précisent dans leurs textes réglementaires les fonctions de leurs administrateurs.** La durée de leurs mandats est généralement inférieure ou égale à trois ans. Une association sur quatre a prévu une durée plus longue.
- **97% précisent les rôles et les pouvoirs des instances dirigeantes** (Assemblée générale, Bureau, Conseil d'Administration) **dans les statuts et le règlement intérieur.**
- **76% des associations communiquent sur leurs valeurs.**
- 7% des associations ne communiquent pas leurs rapports annuels, au-delà de leur assemblée générale

Néanmoins des efforts restent à faire en termes de :

- **Renouvellement des mandats** : seules 6 % des associations ont pris des mesures pour limiter le nombre et la durée des mandats
- **Reconnaissance des bénévoles** : Seuls 17 % disposent d'une charte du bénévole et 23% organisent des formations pour eux.
- **Communication** : 10 % seulement rendent publics les statuts de l'association dans leurs supports de communication

A suivre ...

- **La possibilité de rémunérer les administrateurs fait toujours débat** : Le législateur autorise la rémunération de 1 à 3 administrateurs en fonction de certaines conditions notamment de gouvernance et d'information financière : 3% des associations interrogées affirment utiliser cette disposition.

- 37% des associations interrogées offrent à leurs salariés de siéger dans leurs instances, le plus souvent (83%) avec un rôle consultatif.

3) Sur le plan de l'évaluation, la mise en œuvre de procédures d'évaluation (chartes qualité – labels – certifications...) **reste pour le moment limitée aux plus grandes associations** (celles qui font appel à la générosité du public) : 19 % des associations ont mis en œuvre une démarche qualité.

La notion d'efficience (rapport entre moyens financiers et humains et objectifs atteints) est, de fait, encore relativement peu développée dans la gestion et la communication des associations :

38% des associations ne disposent pas d'un tableau de bord de leurs actions, bien que 75% définissent des objectifs au préalable à leurs actions

23% communiquent sur l'efficience des actions réalisées.

Echantillon et Méthodologie

L'enquête a été administrée auprès de 1 000 associations de juin 2007 à janvier 2008. Après retraitement **910 associations** sont concernées dans ces résultats. Les présidents et/ou les directeurs ont été invités à répondre aux questions. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas, selon les principaux secteurs d'activité des associations (activités économiques, culture et socio-culturel, enseignement et formation, sanitaire et médico-social, social, autres associations), croisée avec l'ancienneté des associations et leur implantation sur le territoire national.

KPMG en France

Premier cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil, KPMG* est membre de KPMG International, réseau de cabinets nationaux indépendants, présent dans 145 pays. Ses activités s'exercent au sein de deux grands départements :

- **KPMG Audit**, dédié à l'audit et l'advisory de « grands comptes » français et groupes internationaux,
- **KPMG Entreprises**, dédié au commissariat aux comptes et à l'expertise comptable des PME/PMI et des TPE et qui accompagne les acteurs du secteur public et celui du secteur non marchand. Le secteur non marchand de KPMG intervient auprès des associations, des fondations, des coopératives, des mutuelles, des organismes paritaires et consulaires, des offices publics, du SEM, partout en France.

Source : Profession Comptable 2007

KPMG ouvre également le débat sur son site internet (www.kpmg.fr) où chaque association pourra effectuer un autodiagnostic de son niveau de transparence

Contacts :

Pierre Marcenac - Sylvia Marcos-Forcadet - Directeur national du Secteur non marchand – Tel : 01.78.66.06.38 –

E.mail : pmarcenac@kpmg.fr

Marie-Béatrice de Crespin – Direction Communication Corporate – Tel : 01 55 68 86 89 – E.mail :

mdecrespindebilly@kpmg.com

Isabelle Mauriac – Agence I-Media – Tel : 01 43 38 75 35 – E.mail : imauriac@imedia-conseil.fr